

Suivi du Sommet de Moscou

Le Sommet de Moscou sur la sûreté et la sécurité nucléaires, tenu en avril 1996, a surtout porté sur la coopération internationale. La Convention internationale sur la sûreté nucléaire, qui codifie les principes fondamentaux de sûreté pour la réglementation, la gestion et le fonctionnement des installations nucléaires, est entrée en vigueur le 24 octobre 1996. Elle oblige les États à faire rapport des mesures de sûreté qu'ils prennent et à faire le bilan de leurs rapports nationaux à une réunion de tous les signataires. Les préparatifs vont bon train en vue de la première réunion de bilan en avril 1999.

Substances fissiles de qualité militaire

Des experts se sont réunis en octobre 1996 pour étudier comment gérer de manière sûre et efficace les matières fissiles qui ne sont plus nécessaires à des fins militaires. Ils sont venus à la conclusion que le meilleur moyen d'empêcher la réutilisation du plutonium de qualité militaire pour la fabrication d'armes est de l'utiliser dans des réacteurs. Certains pays envisageaient également la possibilité d'immobiliser le plutonium dans des blocs de verre ou de céramique avec des déchets hautement radioactifs.

Une fois que le plutonium a été converti en un combustible à base d'un mélange d'oxydes (MOX) et brûlé dans un réacteur, il est trop détérioré pour servir à la fabrication d'armes nucléaires. La France, l'Allemagne et la Russie projettent de construire en Russie une usine de fabrication de combustible MOX qui utiliserait la technologie française et de l'équipement allemand. Le Canada et la Russie, en collaboration avec la France et l'Allemagne, cherchent à adapter les plans de cette usine pour produire du combustible MOX à la fois pour les réacteurs VVER de la Russie et CANDU du Canada.

La sûreté, la sécurité, le prix et la faisabilité technique des diverses options seront étudiés au cours des deux prochaines années, après quoi on projette d'affecter des installations à l'élimination du plutonium de qualité militaire excédentaire au début de la prochaine décennie.

Responsabilité nucléaire

Au Sommet de Moscou sur la sûreté nucléaire, en 1996, les participants ont décidé que tous les pays possédant des installations nucléaires devraient se doter d'un régime de responsabilité efficace pour assurer une compensation adéquate aux victimes d'un accident nucléaire et pour couvrir les dommages matériels qui en résulteraient. Le régime du Canada est à l'étude en ce moment; on veut s'assurer qu'il respecte ou dépasse les dernières normes reconnues à l'échelle internationale. Il a aussi été convenu d'améliorer le régime international en négociant des modifications à la Convention de Vienne relative à la